

La prochaine rentrée scolaire s'effectuera  
**MARDI 05 SEPTEMBRE 2018**

## ➤ HORAIRES

Les horaires normaux des cours vont de 8h10 à 18h du lundi au vendredi selon les emplois du temps.

## ➤ SUIVI SCOLAIRE

Les parents et les élèves sont informés par :

- **La consultation des notes** et de la vie scolaire via internet sur [ecoledirecte.com](http://ecoledirecte.com) (un code vous sera donné courant septembre)
- **Un bulletin trimestriel ou semestriel**, contenant la synthèse des résultats ainsi que les appréciations des professeurs, sera **à télécharger** sur [ecoledirecte.com](http://ecoledirecte.com)  
**Si vous ne disposez pas d'accès à Internet, veuillez en informer par écrit le secrétariat pour l'envoi des bulletins par voie postale.**

Ces documents comportent des indications précieuses sur l'évolution de la scolarité de l'élève et sur les possibilités d'orientation éventuelle. Les familles qui souhaitent plus de renseignements peuvent prendre rendez-vous avec un professeur, le professeur principal ou un membre de la direction.

## ➤ INSCRIPTIONS AUX EXAMENS

Le lycée procède aux inscriptions des élèves en classes d'examen et nous vous informons qu'une **copie de l'attestation à la journée d'appel** ou **l'attestation de recensement** doit nous être délivrée dès la rentrée (sauf pour les élèves de 3<sup>ème</sup>). Des renseignements plus détaillés vous seront fournis en temps utiles.

Nous vous rappelons que la **carte nationale d'identité (C.N.I.) est obligatoire pour se présenter à un examen.**

## ➤ ASSURANCES

**Rappel des conditions d'assurance pour les élèves de l'enseignement technique :**

1. Les élèves sont assurés sociaux par la caisse de sécurité sociale de **ROUEN**, seulement au titre « ACCIDENT DU TRAVAIL », pendant la durée des cours et pendant les stages en entreprise.
2. Pour les compétitions sportives, ils seront assurés dès l'acquisition de la licence.
3. Les risques de trajet sont assurés par le chef de famille (assurance sociale ou assurances privées pour les non assurés sociaux).
4. L'assurance responsabilité civile du lycée ne couvre pas les accidents matériels (véhicules, vêtements, objets personnels) ni les vols.
5. Pour les activités scolaires et sorties pédagogiques, il est indispensable que chaque élève fournisse une attestation d'assurance scolaire individuelle accident.

## ➤ INTERNAT

Les élèves apporteront leurs draps et couverture ou couette avec housse. Les chaussons sont obligatoires dans les chambres.

Les élèves rentrant chez eux chaque vendredi, doivent prévoir un rechange de vêtements et de linge de corps suffisant.

Il n'y a pas de cours le samedi, en conséquence, les internes partent le vendredi, après les cours.

## ➤ **REDUCTION SUR LES TRANSPORTS**

Tous les élèves, y compris les internes peuvent bénéficier d'une réduction sur :

- les bus (**imprimé à retirer directement à la TCAR**)
- le car | (Imprimé à télécharger sur [www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr) pour les habitants de l'Eure et [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr) pour les habitants de la Seine Maritime ou à retirer au secrétariat du lycée)
- le train : Imprimé à retirer auprès d'un guichet SNCF ou au secrétariat du lycée

Avant d'envoyer votre imprimé par voie numérique ou par voie postale, faites le valider auprès de notre secrétariat. **ATTENTION**, l'imprimé ne sera validé que si l'inscription ou la réinscription a été confirmée.

☰ Demande de transports **SEINE-MARITIME** (CAR et TRAIN) à adresser :  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
transports@seinemaritime.fr

☰ Demande de transports **EURE** (CAR et TRAIN) à faire sur le site :  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
27000 EVREUX  
[www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr)

☰ Faire la demande de transport (**BUS ROUEN**) directement auprès de la :  
TCAR  
76000 ROUEN  
réseau-astuce.com

## ➤ **ATOUTS NORMANDIE / MANUELS SCOLAIRES**

La Région devrait poursuivre le dispositif "Atouts Normandie" pour la rentrée 2018. Nous vous informerons de la nouvelle procédure à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Se munir le jour de la rentrée : QR Code « Atouts Normandie »  
Chèque de caution de 150€ avec inscrit au dos le nom, prénom et classe de l'élève

Afin de faciliter le bon fonctionnement, merci de ne pas dater votre chèque (article 25 de la loi Sapin 2 réduit de douze à six mois la validité des chèques bancaires)

## ➤ **LISTE DU MATERIEL- HORAIRES DE RENTREE – DATE DE PFMP (stage)**

Seront disponible sur le site Internet du lycée (<http://www.la-chataigneraie.org>) à partir du **2 juillet 2018**.

Dans le cadre des sections industrielles, une tenue de travail floquée au nom de la Châtaigneraie est à commander uniquement chez **SRVP – 38 rue de la république – 76 Rouen – Tél. : 02 35 71 80 22 impérativement avant le 20 août 2018**

La liste des petites fournitures scolaires sera donnée par chaque enseignant la semaine de la rentrée.

## ➤ **DISPENSE DE SPORT**

Dispense de sport **PARTIELLE** ou **TOTALE** : demander la fiche médicale « TYPE » au secrétariat du Château ou aux professeurs d'EPS

### ➤ **BOURSES NATIONALES**

Les demandes de bourse nationale se font à compter de février pour l'année scolaire suivante.

Une campagne complémentaire a lieu en septembre uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Pour les élèves boursiers, le renouvellement de la bourse est automatique, sauf en cas de redoublement, de changement d'établissement ou d'orientation. C'est l'établissement d'origine qui est responsable des opérations de transfert.

Le montant des bourses est versé par l'inspection académique à LA CHATAIGNERAIE. Le surplus sera remboursé aux familles en fin d'année scolaire.

Pour toute question concernant les bourses nationales de lycée, prendre contact avec Mme RAGOT (tél : 02 32 86 53 24).

### ➤ **BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les demandes de bourse se font de janvier à avril 2016, pour l'année scolaire suivante (inscription en BTS), sur le site Internet du Crous ([www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)) et sans attendre la décision d'orientation. Le renouvellement de cette bourse est à faire chaque année. Pour toute question, se renseigner auprès de Mme CANVILLE (téléphone : 02.32.86.53.26)

### ➤ **SECURITE SOCIALE ETUDIANT**

L'inscription à la sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les classes de BTS. La cotisation est annuelle et forfaitaire. Une réunion d'information aura lieu courant septembre.

### ➤ **FRERES ET SCEURS**

Pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans le lycée, une remise de 30% de la contribution familiale est accordée à partir du second.